

et d'affaires dans les agglomérations voisines de la mer de Beaufort. De plus, j'ai approuvé un programme de forage sur terre et en mer d'une valeur de \$150 millions et d'une durée de quatre ans, programme qui sera réalisé par la société Imperial Oil dans le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort. La hausse des activités sur terre qui suivra la création de ce programme devrait favoriser l'essor économique du delta du Mackenzie, qui se ressent encore des effets de l'arrêt partiel de l'exploration au cours des dernières années.

La société abandonnera également quelque trois millions d'acres de concessions portant sur des terres mentionnées dans les revendications présentées par le CEDA. Afin de favoriser le règlement des revendications foncières, j'ai décidé de retarder d'un an la délivrance de tout permis d'exploration pétrolière et gazière dans la vallée et le delta du Mackenzie. Je cherche ainsi à établir un certain équilibre entre, d'une part, les besoins de mise en valeur et, d'autre part, la négociation des revendications foncières.

De même, la prospection minière reprendra dans la région de Baker Lake, mais elle sera désormais assujettie à un programme d'utilisation des terres conçu pour protéger le caribou et d'autres espèces fauniques essentielles aux besoins culturels et économiques des habitants de Baker Lake.

Les études menées dans cette région à la demande du Ministère ont montré que la valeur des prises de caribous et d'autres espèces fauniques constitue entre 45 et 55 p.c. de la totalité du revenu annuel, qui s'élève à environ \$6 400 par famille. Il faudra donc accorder une place prépondérante à la protection de cette ressource fondamentale. La prospection minière, qui pourrait offrir des possibilités d'emploi et satisfaire aux besoins d'énergie du Canada, doit toutefois se poursuivre.

Chacune de ces situations illustre la nécessité de conserver un bon équilibre tout en tenant compte des préoccupations et des besoins locaux. Le projet d'achèvement de la route de Liard, annoncé il y a quelques mois, constituera le fondement de l'expansion économique à long terme, tout en offrant des avantages économiques à court terme. Afin de favoriser la participation des habitants locaux à la définition de cette expansion, participation essentielle à mon avis, le Comité d'emploi dans le Nord a été réorganisé de telle sorte que les représentants des localités soient en majorité.

De l'électricité meilleur marché

Une décision prise tout récemment par le gouvernement, et dont j'ai le plaisir d'annoncer la mise en vigueur, touche les coûts élevés d'électricité dans le Nord, particulièrement dans les agglomérations où l'électricité est produite à l'aide de génératrices Diesel. Je reconnais que cette question est débattue depuis longtemps. J'avais annoncé que je formulerais certaines propositions au cabinet. J'ai tenu cette promesse.

Il m'est donc possible d'annoncer aujourd'hui que le gouvernement prêtera son concours financier à la Commission d'énergie du Nord canadien grâce à un apport de capitaux de \$7,5 millions. De plus, le gouvernement a demandé à la Commission d'électricité du Nord Canada (CENC) de présenter ses projets d'expansion et une demande de financement afin d'entreprendre les études nécessaires.

Il faut surtout noter que le gouvernement a approuvé des subsides destinés à réduire le fardeau des consommateurs d'énergie, à des fins résidentielles, dans les localités où l'électricité est produite à l'aide de génératrices Diesel. Ces subsides se chiffrent annuellement à \$1,8 million; ils rétabliront l'équilibre entre les coûts dans les agglomérations de chaque territoire où l'électricité est produite à l'aide de génératrices Diesel et dans celles qui sont alimentées en électricité par une centrale, jusqu'à concurrence de 8 500 kWh par année. Ils permettront donc de réduire les coûts d'électricité dans les collectivités où l'électricité est produite à l'aide de génératrices Diesel, telles que fort Simpson et Inuvik. Les consommateurs devraient ainsi économiser jusqu'à plusieurs centaines de dollars par an. Cette mesure cadre bien avec le souci que j'ai de renforcer la viabilité des petites localités du Nord.

Puisque l'expansion économique doit tenir compte davantage des besoins locaux, j'ai chargé les représentants du Ministère et la CENC d'entreprendre une étude de faisabilité sur la possibilité d'installer le siège social de cette dernière dans le Nord.

En 1978, afin de favoriser l'essor de l'économie, le gouvernement fédéral financera sans doute d'autres projets; par exemple, la reconstruction de la route de Fort Smith et de Hay River, et les hôpitaux de Fort Smith et de Frobisher Bay. Ces projets répondent toutefois à des besoins précis et ne font pas partie d'un programme économique d'ensemble.

Les décisions dont je viens de faire état

ne représentent qu'un modeste début dans l'établissement d'une politique de mise en valeur équilibrée et elles illustrent le défi que le gouvernement doit relever dans la planification de l'expansion économique du Nord...

Amélioration du service téléphonique dans les Territoires du Nord-Ouest

Des protocoles d'entente ont été signés au début d'avril avec Bell Canada et les Télécommunications du Canadien national, dans le cadre du Programme d'aide aux télécommunications dans le Nord, ainsi que des contrats connexes visant à offrir un service téléphonique local de base et un service interurbain aux habitants des Territoires du Nord-Ouest.

Un contrat de \$931 000 passé avec les Télécommunications du CN permettra d'offrir le service téléphonique aux communautés de Sachs Harbour, Holman et Snowdrift. D'autres contrats seront signés entre le gouvernement et cette compagnie en vue de desservir, d'ici 1980, les localités de Lac La Martre, Nahanni Butte, Jean-Marie River, Rae Lakes, Umingmaktok (Bay Chimo) et Colville Lake.

Un contrat de \$822 000 accordé à Bell Canada permettra d'offrir le service téléphonique à Hall Beach et Whale Cove. D'ici 1980, le gouvernement adjugera d'autres contrats à Bell Canada afin que cette compagnie desserve Repulse Bay, Grise Fiord, Clyde, Broughton Island et Lake Harbour.

Au cours des cinq prochaines années, le gouvernement fédéral versera \$9 millions environ pour couvrir les frais d'investissement s'appliquant aux installations de télécommunications nécessaires pour assurer un service téléphonique interurbain sûr entre les localités des Territoires du Nord-Ouest. Au cours de cette même période, les deux entreprises de télécommunications qui assurent le service dans cette région, soit Bell Canada et les Télécommunications du CN, engageront un montant équivalent pour couvrir les frais d'investissement et d'exploitation relatifs à l'équipement de central local et aux circuits téléphoniques reliant les diverses localités. Les liaisons téléphoniques interurbaines seront fournies au moyen de stations terriennes de télécommunications par satellite ou de circuits au sol, selon le mode le plus économique pour desservir une localité en particulier.